

Municipalité de
Saint-Émile

Cette grille fait partie intégrante du règlement no 310-89

Authentifiée ce jour 12/11/2012

Le maire

Le secrétaire-trésorier

révisé le	amendement	révisé le	amendement	révisé le	amendement
89-07-11	317-89	91-12-10	361-91		
90-03-26	333-90				
90-05-07	336-90				
91-03-04	356-91				
91-12-10	362-91				
91-12-10	364-91				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

[illegible]

NOTES

- (1) Agriculture sans élevage ni investissement permanent
- (2) Etablissements avec spectacles érotiques
- (3) 6 m sur les rues: Vaitancourt, Renaud et de Saint-Julien
- (4) 6 m sur la rue Saint-Romain
- (10) 7,5 m sur la rue du Collège
- (11) Parc municipal
- (14) Zone 245 voir règlement numéro 387-91

révisé le
88-06-22
88-09-13
88-09-27
88-10-03
89-01-20
89-02-17